

Écrit par le 8 juillet 2026

Chambre régionale des comptes : situation financière dégradée pour Lauris



La Chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de publier son rapport sur la commune de Lauris. Ce contrôle intervient sur les comptes et la gestion de la cette commune du Luberon de près de 4 000 habitants pour les exercices 2019 et suivants. « La situation financière est dégradée en raison d'investissements lourds décidés sous le mandat précédent et d'une dette élevée », estime l'organisme de surveillance.

« La chambre a contrôlé les comptes et la gestion, de la commune de Lauris, à compter de l'exercice 2019. Commune touristique rurale située dans le Parc naturel régional du Luberon à l'extrême sud du département de Vaucluse, elle comptait 3 929 habitants en 2022. Rappelle [la Chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) dans la synthèse de son [rapport sur Lauris](#) avant de poursuivre. « La situation financière ne cesse de se dégrader à la suite d'investissements lourds à la fin du mandat

Ecrit par le 8 juillet 2026

2014-2020 qui ont aggravé les charges d'emprunt, ne permettant plus à la commune de dégager les ressources suffisantes en fonctionnement pour les rembourser. La capacité de désendettement était de 33 ans au 31 décembre 2024. »

« La capacité de désendettement était de 33 ans au 31 décembre 2024. »

« Afin de retrouver des marges de manœuvre, la commune doit contenir ses charges de gestion, notamment de personnel, et augmenter ses ressources, poursuit l'organisme de contrôle. Elle doit maîtriser son endettement compte tenu de sa situation très fragile ce qui limite sa capacité à investir. La commune doit faire preuve de plus de transparence en publiant les informations obligatoires sur son site internet, notamment en matière de décisions prises par le conseil municipal et de marchés publics. »

Corriger de nombreuses irrégularités ?

« La gouvernance doit être renforcée et sécurisée dans plusieurs domaines à commencer par la régularisation de la composition de la commission d'appel d'offres. En matière comptable, des améliorations sont nécessaires dans la tenue de la comptabilité d'engagement et dans le respect des principes d'annualité et de sincérité budgétaires. La gestion de la commune souffre par ailleurs de nombreuses irrégularités qu'il lui appartient de corriger dans les meilleurs délais. »

« Des achats sont effectués en méconnaissance des règles de publicité et de mise en concurrence prévues par le code de la commande publique, en raison notamment de l'absence de computation de la valeur des besoins. Dans le domaine des ressources humaines, la commune doit fiabiliser les informations (en matière d'effectif et de contractuels) et ne pas utiliser les contrats sur emplois non permanents pour répondre à des besoins permanents. »

Un budget vert dans le rouge

« La commune est engagée dans une démarche de transition écologique depuis 2014 qui a connu une accélération depuis le milieu du mandat actuel. Cette démarche est axée particulièrement sur la transition alimentaire avec un restaurant scolaire bio et local. La commune ne remplit pas encore ses obligations en matière de 'budget vert' ni en matière de prescriptions sur le patrimoine bâti faute d'élaboration de diagnostics de performance énergétiques, de mise en place de systèmes d'automatisation et de contrôle pour le suivi des consommations énergétiques et d'application complète du décret éco énergie tertiaire », conclue la Chambre régionale des comptes.

Ecrit par le 8 juillet 2026

La Chambre régionale des comptes dévoile son rapport sur la commune du Thor



[La Chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) a examiné les comptes et la gestion de la commune du Thor, pour les exercices 2019 et suivants. Elle vient de dévoiler [son rapport](#) dont nous vous proposons la synthèse.

« La commune du Thor a mis en œuvre un programme d'investissements ambitieux entre 2019 et 2024, représentant 19M€ de dépenses, précise [la Chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) dans la synthèse de son rapport sur la gestion de la Ville. Les opérations d'investissement les plus significatives ont concerné l'aménagement du centre-ville et du quartier de la gare (5M€), les travaux de voirie (2,3M€) et la construction d'un boulodrome (2,6M€). »

Détérioration de la capacité d'autofinancement brute

« La capacité d'autofinancement brute de la commune s'est détériorée, passant de 1,4M€ en 2019 à 0,8M€ en 2023, et limitant sa marge de manœuvre pour financer les investissements. Si une amélioration de l'épargne est constatée en 2024, une nouvelle dégradation était attendue dans le budget 2025. Les charges de gestion ont augmenté de 32% entre 2019 et 2024, passant de 6,8M€ à près de 9M€. Cette

Ecrit par le 8 juillet 2026

hausse a concerné toutes les composantes des charges : dépenses de personnel, charges à caractère général et contributions versées aux établissements publics et aux associations locales. »

Une trésorerie encore confortable

« Pour y faire face, les produits de gestion ont progressé de 28%, atteignant 10,6M€ en 2024. Cette augmentation résulte principalement de la revalorisation des bases d'imposition et de la hausse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties en 2024. Cette hausse s'est trouvée cependant partiellement annihilée par la diminution de la dotation globale de fonctionnement. La trésorerie de la commune demeure encore confortable et les délais de paiements des fournisseurs sont satisfaisants. »

[Retrouver ici la réponse du maire du Thor aux observations de la Chambre régionale des comptes de Paca](#)

L'école de musique et le nouveau boulodrome pèsent sur les finances

« L'encours de la dette a progressé (7,9M€ fin 2024) et le niveau d'endettement est désormais supérieur à la moyenne des communes de taille comparable, poursuit la Chambre régionale. Il convient par conséquent de limiter le recours à l'emprunt afin de préserver les marges de manœuvre financières de la commune. Deux opérations récentes, dont le rayonnement dépasse les limites territoriales de la commune pèsent sur le budget communal : la reprise en régie de l'école de musique et de danse, précédemment gérée par un syndicat mixte, et la construction du nouveau boulodrome. »

Un tissu associatif dynamique

« Par ailleurs, la commune soutient un tissu associatif dynamique, mais les subventions qui leur sont octroyées en nature ne font l'objet d'aucune valorisation. La participation de la collectivité par voie de subvention, aux travaux touchant le canal Saint-Julien, qui relève d'une association syndicale autorisée, soulève des questions juridiques, comptables et financières en raison des incertitudes sur la nature réelle des travaux. En matière de gestion des ressources humaines, la commune doit fiabiliser le suivi des effectifs, mettre en place un contrôle automatisé du temps de travail et sécuriser la gestion des véhicules municipaux. »

L.G.

Les recommandations de la Chambre régionale

- Recommandation n° 1. : Constituer les provisions nécessaires à la couverture des risques connus par la commune.
- Recommandation n° 2. : Mettre fin à la convention avec la communauté de communes « Pays des Sorgues Monts de Vaucluse » pour la fourniture des repas à la crèche de l'Arlequine.
- Recommandation n° 3. : Valoriser les aides en nature et conclure des conventions avec les associations bénéficiant d'un soutien évalué à plus de 23 000€.
- Recommandation n° 4. : Soumettre le plan pluriannuel d'investissements à l'assemblée délibérante.
- Recommandation n° 5. : Soumettre les prestations de communication aux règles de mise en concurrence prévues par le code de la commande publique.

Ecrit par le 8 juillet 2026

- Recommandation n° 6. : Mettre fin sans délai à la mise à disposition gratuite des agents de la commune au centre communal d'action sociale.
- Recommandation n° 7. : Mettre en place un système de contrôle automatisé du temps de travail pour se conformer aux dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 et du décret n° 2020-592 du 15 mai 2020.
- Recommandation n° 8. : Adopter une délibération sur les astreintes qui liste les emplois y ouvrant droit.

L'Ehpad de la Tour d'Aigues passé à la loupe de Chambre régionale des comptes



[La chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) a procédé au contrôle de [l'association Notre Dame de la Ferrage](#), gérant un établissement pour personnes âgées

Ecrit par le 8 juillet 2026

dépendantes, au titre des exercices 2020 à 2024.

Si [le rapport complet est directement consultable sur le site](#) de la Chambre régionale des comptes, en voici la synthèse : « Situé à La Tour-d'Aigues dans le département de Vaucluse, l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) Notre-Dame de la Ferrage est un établissement associatif médico-social à but non lucratif, géré par l'association du même nom. »

Dégradation de la situation financière

« Doté de 90 lits et places, d'un Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) et d'un accueil de jour pour des personnes âgées extérieures à l'Ehpad, l'établissement répond à des besoins présents sur le territoire, poursuit chambre régionale des comptes. Affecté par la crise sanitaire, en particulier en 2021, son taux d'occupation s'est relevé depuis lors, pour atteindre 99% en 2024. Malgré cette amélioration notable du taux d'occupation, la situation financière de l'Ehpad est dégradée. Des déficits sont constatés pour chaque exercice entre 2020 et 2024, et la capacité d'autofinancement est négative depuis 2023. La trésorerie nette est importante (600 000 € fin 2024) mais a été divisée par deux depuis 2020. »

Dynamique des recettes depuis 2023

« Dans un contexte national de revalorisations salariales et de fortes tensions sur les effectifs soignants, les dépenses de personnel se sont accrues de 40% en cinq ans, constate le rapport. Les produits de la tarification n'ont en revanche augmenté que de 16% sur la même période. La mise en place d'une tarification différenciée pour les résidents non admis à l'aide sociale laisse entrevoir une évolution plus dynamique des recettes depuis l'exercice 2023. »

Des risques juridiques ?

« La forte rotation constatée sur les postes de direction entre 2020 et 2023 n'a pas permis à l'établissement de satisfaire toutes ses obligations légales et réglementaires, notamment en matière de fonctionnement des instances et de mise à jour du projet d'établissement et du contrat de séjour. En dépit d'une stabilité retrouvée au niveau de la direction depuis mars 2023, des irrégularités ont été constatées dans certains actes de gestion de l'établissement et en matière de ressources humaines. Ces irrégularités, auxquelles s'ajoutent l'absence de procédure d'achats et d'un dispositif formalisé de prévention des conflits d'intérêts, exposent l'établissement à des risques juridiques. »

L.G.

Les préconisations de la Chambre régionale des comptes

Recommandation n° 1. : Adopter sans délai un projet d'établissement intégrant le plan bleu.

Recommandation n° 2. : Régulariser le fonctionnement du CVS via notamment l'adoption d'un règlement intérieur et la rédaction d'un rapport d'activité.

Recommandation n° 3. : Réunir le comité social et économique au moins six fois par an conformément aux dispositions du code du travail.

Recommandation n° 4. : Tenir un inventaire physique des biens.

Recommandation n° 5. : Fiabiliser les annexes 9H à 9J de l'état réalisé des recettes et des dépenses.

Recommandation n° 6. : Mettre fin au dépassement du contingent d'heures supplémentaires

Ecrit par le 8 juillet 2026

conformément aux dispositions des articles L. 3121-21 et D. 3121-24 du code du travail.

Recommandation n° 7. : Recourir aux contrats à durée indéterminée pour pourvoir à des emplois permanents vacants conformément aux articles L. 1242-1 et 2 du code du travail.

Recommandation n° 8. : Réaliser des plannings en conformité avec la législation relative au temps de travail et de repos des salariés.

Recommandation n° 9. : Conclure avec les professionnels de santé libéraux intervenant dans l'établissement le contrat prévu à l'article L. 314-12 du code de l'action sociale et des familles.

La commune de Sault passée au crible de la Chambre régionale des comptes



[La chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) vient de publier son rapport sur le contrôle des comptes et la gestion de la municipalité de Sault pour les exercices 2019 et suivants. Elle constate notamment une dégradation de la capacité de désendettement de cette commune rurale et touristique d'environ 1 300 habitants assurant assure plusieurs fonctions de centralité pour les 22 communes de son bassin de vie situées dans le Vaucluse, les Alpes de

Ecrit par le 8 juillet 2026

Haute Provence et la Drôme.

« La collectivité mène depuis plusieurs années une politique de développement ambitieuse, dans le cadre notamment du programme 'petites villes de demain', qui lui a permis de bénéficier d'un appui en ingénierie de projet et de recherche de financements, explique la Chambre régionale des comptes (CRC) dans [la synthèse de son rapport](#) qu'elle vient de publier sur la commune vauclusienne. Elle a ainsi reçu d'importantes subventions, en présentant des projets bénéficiant d'opportunités de financement. »

Dégradation de la capacité de 'endettement

« Ces investissements importants (5,26 M€ entre 2020 et 2024) ont pesé sur les finances de la commune en raison de l'obligation d'avancer le montant des subventions à encaisser, poursuit le CRC Paca. Dans le même temps, la capacité d'autofinancement a diminué, soumise à la hausse des charges à caractère général et des dépenses de personnel. La commune présente en effet des effectifs bien supérieurs à la moyenne des communes comparables. Pour financer ses investissements, la collectivité a accru son endettement de plus de 800 000€ durant la période de contrôle, avec pour conséquence une dégradation de la capacité de désendettement. »

Améliorer la gestion administrative

« La commune doit également assumer les conséquences financières de l'échec de l'ancienne délégation de service public relative à l'exploitation du camping municipal du Défends. Cette situation financière tendue doit inciter la commune à améliorer la gestion administrative, comptable et financière car des erreurs et irrégularités comptables importantes affectent la fiabilité et la sincérité des comptes. L'encours réel des dettes de la commune est ainsi bien moindre que le montant enregistré dans les comptes de gestion. Pour sa part, le budget annexe du camping a fait l'objet d'une constitution tardive de provisions. La commune, dépourvue d'une comptabilité d'engagement pourtant obligatoire, peine à suivre ses dépenses et ses recettes. En l'absence d'un plan pluriannuel d'investissement, le financement des opérations d'équipement envisagées n'est pas garanti », conclut la Chambre qui propose plusieurs recommandations (voir encadré ci-dessous).

L.G.

Les recommandations de la Chambre régionale des comptes

Recommandation n° 1. : Organiser la tenue systématique des communications au conseil municipal en séance publique des rapports d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et des syndicats mixtes dont la commune est membre, conformément aux dispositions de [l'article L. 5211 39 du CGCT](#), ainsi que les comptes-rendus biannuels des délégués de la commune auprès de ces organismes.

Recommandation n° 2. : Mettre en œuvre une comptabilité d'engagement conformément à [l'article L. 2342-2 du code général des collectivités territoriales](#).

Recommandation n° 3. : Établir l'inventaire physique et comptable des biens qui constituent le patrimoine de la commune et l'actualiser chaque année en lien avec le comptable public.

Recommandation n° 4. : Mettre en place un dispositif de contrôle interne formalisé en lien avec le comptable et archivé afin de couvrir les risques liés au fonctionnement des régies de recettes.

Recommandation n° 5. : Élaborer un plan pluriannuel d'investissement par opération, assorti d'un plan

Ecrit par le 8 juillet 2026

de financement étayé par une prospective budgétaire, et le soumettre à l'approbation du conseil municipal.

Recommandation n° 6. : Finaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels, et adopter une politique de prévention adaptée, conformément aux dispositions de [l'article L. 4121-3 du code du travail](#).

Recommandation n° 7. : Élaborer un plan de formation, conforme aux dispositions des articles [L. 115-4](#) et [L. 421-1](#) du CGCT.

Recommandation n° 8. : Améliorer l'information des citoyens et des élus en veillant à la complétude et à la cohérence des annexes budgétaires obligatoires, et s'assurer de la concordance de ces annexes avec les délibérations portant tableau des emplois.

Bédarrides : une situation financière qui s'améliore mais...

Ecrit par le 8 juillet 2026



La chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de rendre public son rapport sur la gestion de la commune de Bédarrides. Si les finances de la ville aux sept rivières se sont améliorées, la Chambre recommande une plus grande vigilance dans le domaine de la transparence de la commande publique ainsi que dans la gestion de ses ressources humaines.

« La situation financière de la commune, dégradée en 2018, s'est améliorée grâce à une progression des recettes, notamment fiscales, et une meilleure maîtrise des dépenses de gestion, explique [la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) (CRC Paca) dans son dernier [rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Bédarrides, pour les exercices 2018 et suivants](#). Malgré un faible niveau d'investissement et une absence de recours à l'emprunt, elle ne réussit toutefois pas à dégager de ressources substantielles lui permettant d'investir davantage. La commune doit poursuivre ses efforts tout en ne négligeant pas la stabilisation d'un personnel qualifié et permanent et le renouvellement des équipements indispensables au maintien de services publics de qualité. »

Davantage de transparence

« Malgré une nette amélioration en 2024, la commune de Bédarrides doit faire preuve de plus de transparence dans son fonctionnement, tant vis-à-vis des élus que du citoyen, et de plus de rigueur notamment dans le suivi des subventions, poursuit la CRC Paca. La chambre a relevé plusieurs

Ecrit par le 8 juillet 2026

irrégularités qu'il appartient à la commune de corriger. Les plus importantes concernent la commande publique, de nombreux achats étant effectués en dehors des procédures prévues par le code de la commande publique et la commission d'appel d'offres souffrant de défauts dans sa composition et dans son fonctionnement. »

Vigilance en matière de RH

« Dans le domaine des ressources humaines, la commune doit notamment fiabiliser ses données et respecter les règles en matière de recrutement. Elle doit par ailleurs être attentive aux conditions de mise à disposition d'agents municipaux, un agent ayant été mis à disposition de manière irrégulière auprès d'une association sportive pendant plusieurs années. Cette situation, qui a cessé fin 2024, a entraîné un coût de plus de 180 000€ entre 2018 et 2023 qui aurait dû être remboursé à la commune par l'association. »

L.G.

Ville de Carpentras : la Chambre régionale des comptes pointe un « équilibre fragile »

Ecrit par le 8 juillet 2026



[La Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur \(CRC Paca\)](#) a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Carpentras. Concernant les exercices 2018 et suivants, [ce rapport](#) met en avant une fragilisation de la situation financière de la commune qui doit notamment supporter les coûts de fonctionnement du nouveau musée-bibliothèque de l'Inguimbertaine. De son côté, le maire de la capitale comtadine précise que la capacité d'autofinancement de la commune s'est améliorée depuis 2023 et que le budget 2025 a été élaboré pour éviter d'augmenter le taux d'endettement de la Ville.

Dans la synthèse de son rapport, la CRC Paca rappelle que « la commune de Carpentras possède un patrimoine architectural et patrimonial important, et s'est engagée depuis plus de 10 ans dans une opération de rénovation du centre-ville, ayant pour objectif de lutter contre l'habitat indigne, de préserver l'attractivité commerciale et de mettre en valeur le patrimoine historique de la cité. [Le transfert des collections du musée bibliothèque de l'Inguimbertaine dans les locaux de l'ancien hôpital, l'Hôtel Dieu](#), est emblématique de cet objectif de valorisation. »

[Retrouvez ici la synthèse et le rapport complet de la Chambre régionale des comptes](#)

Maîtriser l'encours de la dette et partager le coût de fonctionnement de l'Inguimbertaine

« Les investissements nécessaires à ces opérations ont été engagés malgré les faibles marges dégagées par la collectivité, et ont été financés par l'emprunt, poursuit l'organisme de contrôle de gestion des

Écrit par le 8 juillet 2026

collectivités françaises. L'endettement de la commune est important et la maîtrise de l'encours de la dette constitue désormais un enjeu de gestion. La commune assume seule le coût du fonctionnement du musée-bibliothèque ouvert en 2024, qui pèse sur les finances. La pérennité du fonctionnement de cet équipement dépend de la capacité de la commune à associer d'autres personnes publiques ou privées à sa gouvernance et son financement ou à réduire les dépenses afférentes. »

Erosion de l'autofinancement

Pour conclure, la Chambre régionale des comptes constate que « les dépenses de fonctionnement de la commune ont progressé plus rapidement que les recettes, situation contribuant à l'érosion de son autofinancement. Dans ce contexte, la situation financière de la collectivité se trouve aujourd'hui en équilibre fragile, qui rend nécessaire une maîtrise des dépenses. »

La réponse de la mairie

En réponse à ces différents points, Serge Andrieu, maire de Carpentras, observe qu'en matière d'autofinancement s'il y a bien eu une dégradation entre 2018 et 2022, « on constate hors résultats exceptionnels une amélioration de notre capacité d'autofinancement depuis 2023 ».

Côté investissements, le maire rappelle également que le « budget 2025 a été construit afin de limiter le recours à l'emprunt pour ne pas venir augmenter le taux d'endettement de la commune ».

Guide pratique : 'Comprendre les comptes annuels'

Écrit par le 8 juillet 2026



Les Editions Gereso viennent de publier un livre de **Damien Péan** intitulé 'Comprendre les comptes annuels'. Il s'agit de la 6^e édition de ce guide pratique qui ambitionne d'être un outil de gestion d'entreprise pour les non-financiers.

Bilan, résultat, taux de rentabilité, besoin en fonds de roulement... Quel responsable ou manager n'a jamais été confronté à des données financières ?

Du business plan aux bilans et comptes de résultat, en passant par la gestion de la trésorerie, toute la vie de l'entreprise est dépendante de ces chiffres. À chacune de ces étapes, le manager se retrouve en première ligne, confronté à des éléments financiers qu'il doit comprendre et interpréter pour bien les présenter et ainsi prendre les meilleures décisions.

Mener une analyse financière pertinente

C'est à ces nombreuses questions que la 6^e édition du guide 'Comprendre les comptes annuels' ambitionne de répondre en proposant un outil de gestion d'entreprise pour non-financiers (Dirigeants, managers, cadres, responsables, actionnaires...).

Illustré de nombreux exemples, cet ouvrage décrypte toutes ces notions financières par une explication pratique à la portée de tous. Le guide, qui intègre le contexte de la crise sanitaire et du mouvement

Écrit par le 8 juillet 2026

inflationniste qui a suivi l'invasion de l'Ukraine, évoque la manière de mener une analyse financière pertinente dans ces contextes.

« Quelles que soient les qualités du manager et ses intuitions, il devra, tôt ou tard, confronter ses idées et mesurer ses performances par des chiffres. »

[Damien Péan](#), auteur de [Comprendre les comptes annuels](#)'

« Toute entreprise et tout organisme économique en général aspirent à assurer leur pérennité, voire leur développement, » explique l'auteur, [Damien Péan](#), titulaire d'un DESCF en comptabilité et finances.



Ce consultant et formateur qui intervient dans les domaines de la comptabilité, du contrôle de gestion, de la fiscalité et de l'analyse financière auprès d'un public d'étudiants et de professionnels d'entreprise poursuit : « c'est l'objectif de tout manager de guider son organisation à travers une offre commerciale et une stratégie pertinente, à la recherche d'efficacité. Mener à bien cette ambition va nécessiter, pour créer ou développer l'organisation, de formaliser son projet, d'avoir les bonnes idées, ainsi que le sens de la gestion et des relations humaines. Mais, quelles que soient les qualités du manager et ses intuitions, il

Ecrit par le 8 juillet 2026

devra, tôt ou tard, confronter ses idées et mesurer ses performances par des chiffres ! Des termes flous pour tout non-initié commencent alors à faire leur apparition : bilan, résultat, taux de rentabilité, besoin en fonds de roulement, etc. Ces termes, ces chiffres peuvent sembler réservés à des comptables, des financiers. Après tout, comprendre et maîtriser ces chiffres n'est pas le métier du manager. Il a d'ores et déjà d'innombrables tâches annexes à exécuter et à gérer. Pourtant, toute la vie de l'entreprise est décrite par ces chiffres. »

L.G.

'Comprendre les comptes annuels' de Damien Péan. Editions Gereso. Nombre de pages : 361. Format ouvrage en CM : 15.5 x 22. Livre papier : 27€. Version numérique : 18,99€.

Gestion des frais professionnels : L'environnement et la transformation numérique sont devenus incontournables

Ecrit par le 8 juillet 2026



[Silae](#), société aixoise spécialisée notamment dans la création de logiciels destinés au expert-comptables, vient de publier la 4e édition de son rapport sur la gestion des frais professionnels. Ce dernier souligne de nombreuses prises de conscience et leur impact sur l'évolution des comportements dans le monde du travail. Des changements étroitement liés avec les urgences sociétales auxquelles il devient impératif de répondre : la protection de l'environnement et le bien-être au travail semblent devenir des nouvelles priorités business.

Une prise de conscience environnementale, tant pour les entreprises que les collaborateurs

C'est indéniable : suite au rapport du Giec publié en avril 2022, les consciences environnementales s'éveillent et on observe l'évolution de certains comportements notables - citoyens, entreprises et gouvernement. Par exemple, de nouvelles réglementations ont été implémentées pour favoriser la micromobilité, avec notamment la récente augmentation du forfait mobilité durable par le gouvernement. Silae observe ainsi une explosion d'utilisation du vélo en entreprises, avec une croissance de 76 % entre 2021 et 2022, et de véhicules électriques (scooters et cyclomoteurs), avec une hausse de 93% de 2022 par rapport à 2021.

Ecrit par le 8 juillet 2026

« Les collaborateurs souhaitent faire de véritables efforts quant à leur impact carbone dans leurs déplacements professionnels. »

Au-delà des trajets du quotidien, les collaborateurs souhaitent faire de véritables efforts quant à leur impact carbone dans leurs déplacements professionnels : 20% des collaborateurs annoncent être prêts à passer au train pour de longs trajets. Une tendance qui devrait pousser davantage les entreprises à proposer des alternatives de voyage bas carbone en 2023. D'autant plus lorsqu'on observe que 78% des 'travel managers' s'attendent à ce que le nombre de voyages d'affaires soit plus élevé cette année.

Le domicile comme bureau secondaire

Le bien-être des collaborateurs semble également être sur le devant de la scène, selon Silae. Et pour cause : depuis la crise pandémique, le bien-être au travail est devenu un enjeu encore plus pour les entreprises. Et l'hybridation de l'environnement de travail n'est pas en reste. Les demandes de remboursement de frais de télétravail à domicile ont d'ailleurs augmenté de 312 % entre 2019 et aujourd'hui ; une tendance qui confirme la pérennité du télétravail dans certaines fonctions/catégories d'entreprises. Une orientation qui devrait continuer de s'affirmer puisque 76% des collaborateurs internationaux souhaitent continuer de privilégier le travail à distance, au moins une partie du temps.

Mais la démocratisation de ces nouveaux usages ne pourrait voir le jour sans le développement et l'adoption d'outils numériques au quotidien. Silae observe à fin 2022 une hausse de 276% des utilisateurs de ces logiciels et une augmentation de 179% du nombre d'employés ayant recours à une solution digitale pour leurs frais professionnels, au second semestre 2022 - par rapport à la même période en 2021.

« La quête de sens et d'actions à impact en entreprise n'a jamais été aussi déterminante pour fidéliser les talents, explique [Pierre Queinnec](#), cofondateur de Jenji, la solution 'd'expense management' de Silae. Aujourd'hui, face aux nombreuses prises de conscience des collaborateurs, les entreprises se doivent de les accompagner dans ces évolutions. De ce fait, les politiques managériales ne peuvent plus rester à l'identique. Les managers d'aujourd'hui doivent être formés pour devenir les leaders de demain, et offrir à tous les collaborateurs la possibilité d'exprimer leurs besoins et leurs attentes, pour aligner leurs convictions personnelles aux convictions et objectifs de l'entreprise. »

Comment gérer les conflits en entreprise ?

Ecrit par le 8 juillet 2026



Mardi 8 novembre, une réunion sur la gestion des conflits en entreprise est organisée chez [Créativa](#). Cette réunion sera animée par [Sandra Guiliani](#), coach en relation et sophrologue.

Découvrez comment adapter votre communication et votre posture lors d'une situation de conflit en entreprise avec [Sandra Guiliani](#) de [Nove Concept](#), le mardi 8 novembre de 9h à 12h dans la grande salle de [Créativa](#).

Déroulé de la réunion :

- Les types de communication (émetteur/récepteur)
- Les freins à la communication (les représentations, les croyances, les filtres, etc.)
- Les bases de la communication non violente (CNV).
- Les émotions, un signal d'alarme : les identifier, les clés du discernement.

Pour clôturer la réunion, les participants auront l'occasion de participer à une séance de sophrologie sur la tension et le relâchement.

Evènement gratuit et ouvert au public (places limitées), mardi 8 novembre de 9h à 12h, 81 rue du Traité de Rome, Avignon - inscription obligatoire [ici](#).

J.R.